

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DAC 501** Subvention à l'Association Zéfiro Théâtre (92500 Rueil Malmaison).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Zéfiro Théâtre, 6 avenue Alsace Lorraine 92500 Rueil-Malmaison ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Zéfiro Théâtre, située 6 avenue Alsace Lorraine 92500 Rueil-Malmaison, pour le soutien de la diffusion du spectacle jeune public Candide, présenté au Théâtre de Ménilmontant (20e), du 5 au 9 juillet et du 3 au 20 novembre 2011 ; 20396 ; 2011\_02162.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 33, nature 6574, Ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.